



Communiqué 2021-45 Le 29 octobre 2021

Plainte au TAT

Message à tous les membres,

Nous avons été avisés en matinée que l'employeur a enregistré une requête au tribunal administratif du travail (TAT) contre la Fraternité pour avoir, via un moyen de pression, ciblé certains transporteurs.

Sans vous cacher notre grand mécontentement vis-à-vis cette démarche qui nous apparaît comme cavalière, nous contestons vigoureusement cette plainte qui est non-fondée. Cette requête a pour effet immédiat d'affaiblir (encore une fois) le lien de confiance des membres envers l'organisation.

Étant donné les circonstances, la Fraternité a pris la décision de se retirer de l'ensemble des comités à l'exception du comité paritaire puisque nous avons des obligations. Nous sommes extrêmement déçus de la situation et le fait de judiciaireiser le processus ne fait que rendre le climat de travail encore plus toxique au sein de contrôle routier et nous démontre encore une fois la non-volonté de l'employeur d'entretenir de bonnes relations de travail.

Votre exécutif